

LUMIÈRE ET CRÉATIVITÉ

Stage de peinture

avec

François Schlessers

DU 27 AU 29 AOÛT 2024 À CHAMBERET-CORRÈZE

Peindre la lumière

Retrouver votre lumière intérieure
grâce à l'expression artistique

Comprendre la Lumière:
Son origine, sa composition, sa transposition
et notre perception de celle-ci

Observer la lumière dans la nature

Libérer votre créativité

Vous ouvrir à peindre sereinement

Et repartir avec votre livret d'apprentissage rempli
de pépites de compréhension sur la lumière



Les toiles
de
FRANÇOIS
SCHLESSERS

Tarif: 270 €

Inscriptions:

capm.lonzac19@gmail.com

Renseignements:

www.francoisschlessers.com Tel: 06 52 25 62 33



www.capm19.fr



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

Lumière et Créativité

Lors de ce stage François vous partage sa façon de créer.

Un espace d'apprentissage mêlant des temps de peinture, des temps d'enseignement et des temps d'observation en pleine nature.

Découvrir, en toute simplicité, les compréhensions de François sur la lumière :

l'origine de la lumière, sa composition, et pourquoi nous la percevons ainsi grâce à la magie de l'œil humain.

La transposition de la lumière sur un support:

François vous partage sa technique de peinture en glacis (couches fines superposées) par les différentes étapes de création d'une de ses toiles.

Vous apprendrez à mieux représenter:

- Les lumières directes et indirectes
- La profondeur
- La transparence
- Le rayonnement

Pour François la technique picturale n'étant pas l'essentiel dans une création, il vous fait part de ses précieuses compréhensions au fil de ses expériences pour :

- Oser vous exprimer
- Aller vers vous-même
- Mieux comprendre l'influence de vos créations dans la réalité quotidienne
- Peindre sereinement

Vous repartirez avec un livret d'apprentissage rempli de pépites de compréhension sur la lumière.

Un stage qui s'adresse à tous ceux qui ont envie d'exprimer leur créativité (à partir de 14 ans).

Places limitées pour une meilleure qualité de transmission.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

Lieu : Salle Buisson, route du Mont Gargan 19370 Chamberet. Rendez-vous parking de la Maison Roux, proche Salle des fêtes (direction : aire des campings cars).

Horaires du stage:

Jour 1: 9h30-17h30

Jour 2: 9h-17h30

Jour 3: 9h-16h

Prix : 270 euros les 3 jours indivisibles

Matériel : voir document annexe 1

Hébergement : possibilité de se loger à proximité à votre charge (réservé dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) : renseignements et réservations mairie de Chamberet 05.55.98.99.30. Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Restauration : Des restaurants à votre disposition sur la commune ou une épicerie et un boulanger, frigo et micro-onde sur place pour un pique-nique.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 90 euros par chèque à l'ordre de François Schlessier vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 22 août 2024, dernier délai.

Limites des inscriptions : les inscriptions sont limitées à 11 participants (modifiable selon les conditions sanitaires). Minimum 4 participants. La fin des inscriptions est le 18 août 2024. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir les places **avant la fin mai**. Il est possible, aussi, de vous organiser en co-voiturage si vous habitez la région. Pensez-y ! Faites-nous remonter vos demandes ! **Les places étant réduites, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.**

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous !

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 18 août 2024 à : Sylvie Coulaud / CAPM
1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon**



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

Prénom

Adresse postale

Mail

et Téléphone (utile en cas d'urgence)

- Je pratique déjà la peinture (préciser si aquarelle, huile, pastel, acrylique etc...) :**
- Je débute**

Merci de rayer les mentions inutiles

Je réserve le stage en payant un acompte de 90 euros par chèque à l'ordre de François Schlessier. Cette somme lui reste acquise si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 22 août 2024, dernier délai.

- J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.

Date et signature :

PS : Il est recommandé de prévoir un repas « sorti du sac ».

Hébergement sur place demandé (merci de nous préciser à titre indicatif si vous avez réservé votre hébergement)



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

REGLEMENT INTERIEUR CHAMBERET

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

● **Le public accueilli** : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Chamberet, à côté de la salle des fêtes, et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif. ● **Les objectifs** : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.

● **Les activités pratiquées** : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS : L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr>. Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et communiquée au maître de stage.

Contacts : Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802

Adresse siège social : Mairie 1 place de la Mairie 19370 Chamberet

Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud - 1 allée des Thermes - 87570 Rilhac-Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT : En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms, soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise.

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION : 11 places sont disponibles pour ce stage. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est facultative, celle - ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement complet du stage se fera au début de la première séance. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

E. TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE : Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate. Conformez-vous aux règles sanitaires en vigueur.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ : Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS : Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugera dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. SANCTIONS : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières Siège social : Mairie

capm19.fr

1 place de la Mairie, 19370 Chamberet

capm.lonzac19@gmail.com

Siret : 503 382 343 00021

Annexe 1 : Matériel

Pinceaux: brosses et pointes de tailles différentes (2 ou 3 tailles de chaque)

1 support de peinture (Papier toilé, toile ou feuille à dessin)

Chevalet éventuellement

Chiffons

Gobelet pour diluant

1 crayon à papier ou une mine d'argent

1 gomme

1 Vêtement de protection (Blouse etc..)

1 crayon gris ou une mine d'argent

Quelques crayons de couleurs claires

Nous fournirons de la peinture acrylique (temps de séchage plus rapide).

Nous vous invitons à amener aussi votre peinture (huile, acrylique, ou autre) si vous en avez.

Renseignements pratiques auprès de Lola Schlessler : 06 52 25 62 33